

Toulouse, le 15 novembre 2018



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

SAMIS
Service Social

Référence
RF/NP/2018/020

Dossier suivi par
Régine Fontaine

Conseillère Sociale
Académique

Téléphone
05 36 25 83 69
Mél.
regine.fontaine1@ac-
toulouse.fr

75 rue Saint Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

Le Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des Universités

à
Mesdames et messieurs les Directeurs d'école
S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement
S/c de mesdames et messieurs les Directeurs
académiques des services départementaux de
l'éducation nationale

Objet : Prix 2019 « Non au Harcèlement »

Référence : Circulaire n° 2018-099 du 27-8-2018

Dans la continuité de la politique éducative de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, le ministère organise, avec le soutien de la MAE, la sixième édition du prix « Non au Harcèlement ».

Ce concours qui s'inscrit pleinement dans la politique publique de mobilisation et de sensibilisation contre le harcèlement conduit les élèves de 8 à 18 ans à produire collectivement une affiche ou une vidéo, sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives, en articulation avec le plan de prévention du harcèlement de l'établissement.

Ce prix a pour objectifs de :

- Sensibiliser les élèves et les personnels éducatifs au harcèlement à l'école ;
- Donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention ;
- Inciter à la mise en place d'un plan global de prévention dans les écoles et les établissements pour réduire les violences et améliorer le climat scolaire ;
- Favoriser le respect d'autrui et promouvoir l'école de la confiance.

Je sais qu'un très grand nombre d'entre vous se mobilise déjà au quotidien sur la prévention à mener. Cette année encore, je vous invite, dans un souci de valorisation des travaux de vos élèves à poursuivre votre participation active au concours, selon la logique de cycle :

- Cycle 3 (classe de CM1 à 6^{ème}, ouvert au CE2) : 8 à 11 ans (hormis prix harcèlement sexiste et sexuel) ;
- Cycle 4 (classe de 5^{ème} à 3^{ème}) : 12 à 15 ans ;
- Lycée (classe de seconde à terminale) : 15 à 18 ans.



Le calendrier 2018- 2019 fixé est le suivant :

- 25 janvier 2019 : date limite d'envoi des créations au rectorat ;
- Du 28 janvier au 15 mars 2019 : sélection des travaux par le jury académique avec la remise du prix académique jusqu'au 30 juin 2019 ;
- Du 15 au 19 avril 2019 : sélection des travaux par le jury national ;
- Du 13 au 17 mai 2019 : remise nationale des prix.

2/2

Le jury académique adressera la nomination au maximum de 10 lauréats éligibles à la sélection nationale selon les catégories ci-dessous :

- Un prix « Non au harcèlement » réparti par cycle/âge pour un projet affiche et un projet vidéo;
- Un prix spécial « harcèlement sexiste et sexuel » pour un projet affiche et un projet vidéo, accessibles aux cycles 4 et lycée ;
- Un prix « cyber », sous forme de vidéo, toutes catégories et âges confondus ;
- Un prix « coup de cœur académique » récompensé par la MAE à hauteur de 1000 €. Ce coup de cœur pourra faire partie de la liste des nominés pour la sélection nationale.

Les documents doivent être adressés par voie postale sur clé USB uniquement, au rectorat de l'académie, SAMIS, 75 rue Saint Roch 31077 Toulouse Cedex 4, à l'attention de madame Régine Fontaine, référente académique harcèlement.

Je vous invite à consulter le site Eduscol qui mentionne précisément le règlement particulier : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133123

La mobilisation de tous dans la prévention du harcèlement et notamment des élèves est un levier indispensable pour combattre ce fléau.

Je tiens aussi à vous remercier pour votre contribution et engagement, qui font partie de vos préoccupations.

La Rectrice de l'Académie de Toulouse
Chancelière des Universités



Anne BISAGNI-FAURE